

***Le Maire,***

*Rappelle à l'Assemblée :*

*Dans sa séance du 21 septembre dernier, le projet d'acquisition du terrain, propriété de Mme GAITON, situé aux abords du cimetière avait été adopté.*

*Messieurs CAZE Roger et CAZE Christophe, propriétaires du terrain mitoyen, cadastré section AN n° 188, d'une superficie de 446 m<sup>2</sup>, ont accepté également de céder leur propriété à la Commune pour un montant de 6.700 euros, conformément à l'avis de France Domaine en date du 6 mai 2009 (libre de toute occupation).*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Décide de l'acquisition de la propriété CAZE, cadastré section AN n° 188 pour un montant de 6.700 euros, conformément à l'avis de France Domaine.*